

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service Politique de la Ville

2020 DDCT 81 Subventions (150.000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans des situations simples de la vie courante. Les conséquences de l'illettrisme sont nombreuses : difficultés à communiquer, à s'exprimer, à échanger, à utiliser des biens et des services, à accéder ou se maintenir dans l'emploi, à faire valoir ses droits, à participer à la vie sociale et culturelle.

En Ile-de-France, 322 000 adultes âgés de 16 à 65 ans et ayant été scolarisés en France étaient en situation d'illettrisme, soit 5 % de la population francilienne. Plus d'un million des franciliens de 16 à 65ans, soit 13 %, de la population, rencontrent des difficultés importantes dans les trois domaines fondamentaux de l'écrit : la lecture, l'écriture de mots et la compréhension d'un texte simple.

Au niveau national, le pourcentage de personnes en situation d'illettrisme dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

A Paris, le Plan de Lutte contre l'illettrisme des jeunes de 16 à 25 ans (PLCI) a été inscrit comme un objectif prioritaire du Contrat de Ville 2015-2020, au titre de la sécurisation des parcours. À ce titre, il a été inscrit dans la démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville.

Le PLCI vise à agir contre l'illettrisme des jeunes de 16 à 25 ans pour les aider à réussir leur insertion professionnelle en leur offrant une nouvelle chance d'accéder à la pratique de la lecture, de l'écriture, du calcul et des autres compétences de base.

Sur les 3000 jeunes issus des QPV accompagnés par la Mission Locale de Paris, 79% sont sans diplôme ni qualification et sont, pour partie au moins, concernés par

le PLCI. La Mission Locale confirme également les difficultés détectées parmi les jeunes suivis dans le cadre de la Garantie jeune.

Les actions du PLCI sont cofinancées par l'État et permettent d'accueillir en formation des jeunes parisiens suivis dans le cadre du Plan Régional d'Insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires en Ile de France.

Constatant que les actions du PLCI avaient concerné, en 2017 et 2018, 25 % de jeunes issus des QPV, il a été acté que l'année 2019/2020 serait une année de transition pour le PLCI durant laquelle les actions seront évaluées et adaptées pour mieux repérer et orienter les 200 jeunes issus des quartiers populaires ciblés par le Plan.

Des progrès quantitatifs notoires ont été réalisés mais les derniers comités de suivi du dispositif ont conclu à la nécessité de revoir en 2021 la cible du dispositif et le contenu des actions, par le biais d'un travail avec l'ensemble des partenaires et les associations des territoires intervenant auprès des jeunes.

Actuellement, le PCI est mis en œuvre par 5 associations qui travaillent en réseau :

1. **le pôle Nord**, piloté par l'École Normale Sociale (ENS) et le Centre d'Études, de Formation et d'Insertion par la Langue (CEFIL).
2. **le pôle Sud**, piloté par l'association ESPEREM
3. **le pôle Est**, piloté par l'association Savoirs Pour Réussir (SPR).
4. **Le pôle Chantiers éducatifs** piloté par l'association Extramuros

Pour cette dernière année de transition du PLCI, il vous est proposé de reconduire les objectifs généraux :

- consolider et poursuivre les actions de formation sur le développement des compétences clés ;
- renforcer le partenariat avec la Mission locale de Paris, les Clubs de prévention et les acteurs jeunesse ;
- susciter des partenariats avec des acteurs spécialisés pour mieux répondre aux situations d'exclusion numérique des apprenants ;
- diversifier les supports et les situations d'apprentissage dans une logique d'innovation.

POLE NORD :

Les projets portés conjointement par l'ENS (18^{ème} arrondissement) et le CEFIL (18^{ème} arrondissement) concernent 60 jeunes de 16 à 25 ans en situation d'illettrisme et ont pour objectif de leur permettre d'entamer un parcours d'insertion professionnelle, d'intégrer une plate-forme de mobilisation, une formation pré-qualifiante, une structure d'insertion par l'activité économique ou encore un centre de formation des apprentis. Les actions auront lieu entre septembre 2020 et juillet 2021.

Le montant des subventions nécessaires à l'ENS et au CEFIL pour mener les actions concernées par la présente délibération sont respectivement de 20 000 euros et de 20 000 euros, soit un total de 40 000 euros.

POLE SUD :

Le projet porté par l'association ESPEREM (13 et 14èmes arrondissement) concerne une trentaine de jeunes de 16 à 25 ans réunis en deux groupes. Des ateliers spécifiques seront également prévus afin de favoriser le développement personnel et l'autonomie des jeunes. Enfin, un bilan de l'avancement des apprentissages et un plan d'action en lien avec la formation ou l'emploi seront établis.

Le montant des subventions nécessaires à l'association ESPEREM pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 40 000€.

POLE EST :

Le dispositif Savoirs Pour Réussir Paris (20^{ème} arrondissement) prévoit d'accueillir 140 jeunes. Ces jeunes bénéficient d'un parcours de réconciliation avec les savoirs fondamentaux dans le but de favoriser leur insertion professionnelle et sociale et de sortir de l'exclusion. Au total, 14 ateliers à visée pédagogique (oral, écriture, lecture, calcul, confiance en soi, savoir-être ...), des accompagnements individuels et des actions culturelles sont mis en place pour les jeunes.

Le montant de la subvention nécessaire à Savoirs Pour Réussir Paris pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 40 000 €.

POLE CHANTIERS EDUCATIFS :

Depuis 2015, l'Association Extramuros développe, au sein de ses chantiers éducatifs, une action de repérage de l'illettrisme et de remédiation/formation dans le cadre de modules d'acquisition des compétences clés.

En 2021, Extramuros souhaite continuer son action et faire de ces chantiers un outil pertinent pour orienter et repérer les jeunes en rupture, améliorer les modules de compétences clés mis en œuvre, affiner l'orientation vers les partenaires et diversifier les partenariats dans le domaine de l'insertion.

Extramuros va également proposer des modules spécifiques de lutte contre le décrochage scolaire à partir de mathématiques appliquées.

Le montant de la subvention nécessaire à Extramuros pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 30 000 euros.

Les subventions proposées pour l'ensemble des projets relatifs au « Plan parisien de lutte contre l'illettrisme des jeunes » s'élèvent à 150 000 euros.

Je vous prie Mesdames, Messieurs de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris